

l'un des rares pays en position de produire, s'il le voulait, ses propres armes nucléaires préventives. Nous avons reculé parce que la prolifération de telles armes diminuerait leur prestige comme armes préventives. Les membres de l'OTAN envisagent maintenant la création d'une autre arme préventive stratégique: la création d'une force de frappe multilatérale (FML). Il n'est pas évident qu'une telle force soit requise uniquement comme mesure militaire; elle peut être nécessaire aussi pour faire échec à la prolifération des initiatives nationales. Si la FML devient un fait accompli, il est possible que seuls les membres qui y auront contribué directement auront voix au chapitre dans l'élaboration des règlements déterminant son emploi. Il y aura alors un club à l'intérieur même du club des nations-membres avec une plus large part dans la décision la plus importante que l'OTAN sera peut-être jamais appelée à prendre. Les questions auxquelles les Canadiens devront répondre ne seront pas du type: «Aimez-vous les armes nucléaires?» ni même: «Approuvez-vous la formation de la FML?» Ce sera plutôt: «La FML étant un fait accompli, consentez-vous à en laisser le contrôle entièrement aux nations désireuses de se charger de cette écrasante responsabilité?» La force préventive de l'OTAN sera-t-elle employée à bon escient si le Canada refuse d'y participer? Le Canada sera-t-il en meilleure ou en moins bonne posture pour promouvoir le désarmement s'il ne participe pas à l'élaboration de la politique nucléaire de l'OTAN?¹

Nous avons constaté combien l'emploi de la force militaire canadienne rehausse le prestige de sa politique étrangère en portant au maximum son influence dans les cadres de l'OTAN. Certains observateurs vous diront que de telles considérations sont illusoire et que les nations les plus puissantes ne tiennent nullement compte de leurs alliés moins puissants, spécialement s'ils ne bougent guère et sont pacifiques. Les très grandes puissances, dit-on, peuvent condescendre à des consultations et parfois même accepter des avis sur des sujets de moindre importance, pour flatter leurs partenaires moins puissants. Elles n'iront pas, cependant, jusqu'à se laisser influencer dans une matière d'importance primordiale. Cet argument n'est pas facile à réfuter. L'influence est une chose difficile à évaluer quantitativement et on ne peut habituellement dire avec certitude quelles représentations ont été décisives quand on a eu à prendre une décision de portée internationale. La plupart des informations pertinentes sont cataloguées, mais même quand tel n'est pas le cas, et nous avons raison de croire que la voix du Canada a été écoutée, il est sage de se montrer réticent de crainte de rendre plus difficile, pour l'autre ou les autres gouvernements, de tenir compte de notre avis à l'avenir.

En dépit de ces complications, ceux qui, les premiers, ont acquis de l'expérience dans les affaires internationales, semblent unanimes pour dire que le Canada a pu exercer une certaine influence dans la formation de la politique des pays de l'Ouest, ce qui est important et très utile. Il serait facile d'exagérer cette influence, et les frustrations et les déceptions ont été nombreuses. Dans les affaires internationales, même à l'intérieur du club de l'Ouest, les récompenses ne vont pas toujours à ceux qui les méritent. On peut difficilement contester, cependant, que notre influence dans la politique de l'OTAN ait été plus grande que si nous nous étions tenus à l'écart et qu'elle ait bénéficié aussi de notre participation militaire.²

Notre influence auprès des États-Unis est essentiellement importante pour tous et chacun; soit en ce qui concerne l'avancement des intérêts canadiens

¹ On a invoqué, improprement à mon avis d'autres arguments apparemment semblables pour justifier la continuation du rôle nucléaire de la Grande-Bretagne. La question se pose différemment pour le Canada en ce qu'il n'est pas proposé que les participants à la FML aient le droit d'employer la force préventive à leur propre avantage; au début chaque membre aura un droit de veto, plus tard les décisions seront peut-être prises par vote majoritaire.

² En 1961, par exemple, après que le Canada eut annoncé une modeste augmentation de ses forces armées en Europe, on a pu constater, pendant un certain temps, une meilleure réceptivité par ses alliés des points de vue du Canada. Pour une étude complète de la question, voir mon livre: «The policy Question» McClelland and Stewart, 1963, particulièrement aux pages 67-69.